

BAIL DE CHASSE COLLECTIF

Entre les soussignés, dont la liste figure ci-joint en annexe aux présentes, bailleurs,

d'une part,

et Monsieur.....
domicilié à.....

agissant en sa qualité de président de l'Association, dont
le siège social est à,

d'autre part,

IL A ETE EXPRESSEMENT CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet/Désignation

Les propriétaires bailleurs désignés en annexe louent à l'Association le
droit de chasse et délèguent le droit exclusif de destruction des animaux nuisibles, avec droit de passage pour les
membres ou représentants de ladite société sur les terres, objet de la location.

Terrains dont les intéressés sont propriétaires sur la commune de pour une contenance
totale de..... ha, que les parties déclarent bien connaître et se dispensent d'en faire une plus ample désignation
aux présentes.

(Propriétaire : Mr ou Mme..... – pour une superficie de ha)

Article 2 – Durée/Résiliation

La présente location est consentie et acceptée pour une durée de six années entières et consécutives qui commencera le
..... et finira le.....

À défaut d'une résiliation, par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée par l'un ou l'autre des parties 6 mois
avant l'expiration de chaque période de 6 ans, le présent bail se reconduira tacitement par périodes successives de six
années.

Article 3 – Paiement

Le présent bail est consenti moyennant un loyer annuel fixé en annexe en € par hectare, payable le..... de
chaque année.

À défaut de paiement à l'échéance prévue, le présent bail sera résilié de plein droit un mois après une mise en demeure de
payer par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4 – Conditions particulières

Le preneur devra procéder à la destruction des animaux nuisibles.

Le preneur sera autorisé, si besoin, à effectuer des comptages diurnes et nocturnes de la faune sauvage sur les terrains
objet du bail.

Le preneur se réserve le droit exclusif de présenter toute demande de plan de chasse.

Le preneur fixera les conditions d'exercice de la chasse conformément à la réglementation en vigueur et conformément
aux statuts de l'Association.

Les frais d'enregistrement sont à la charge du preneur ou remboursables par lui en sus du prix de location.

Fait en triple exemplaires, entre les parties, à, le

Le preneur (1),

(1) Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

